

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015 À 18 HEURES 30

N° 6 - 217 / 2015 : LANCEMENT DES PROCÉDURES DE MISE EN PLACE DE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT, D'ÉLABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS ET DE LA CONVENTION D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

L'An Deux Mille Quinze, le 17 décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Dominique SANCHEZ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Geneviève PÉREZ), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Marie-Louise AT), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir d'Enrico SPATARO), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir de Claude LECOMTE), Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir de Patrice BEDIER), Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS, Emmanuelle PIERRY, Hélène MALAQUIN, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015

N° 6 - 217 / 2015 : LANCEMENT DES PROCÉDURES DE MISE EN PLACE DE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT, D'ÉLABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS ET DE LA CONVENTION D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

Pilote : Habitat

Autres services concernés : Finances et Budget, Affaires Juridiques et Marchés Publics, Politique de la ville

Madame Michèle BARRAU-SARTRES rapporteur,

L'article 97 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR) impose aux établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat et comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires politique de la ville, de créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et d'élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

La conférence intercommunale du logement a pour objet :

- de définir les objectifs en matière d'attributions, de mutations, de relogement des ménages prioritaires au titre du Droit au Logement Opposable ou ceux issus des quartiers en renouvellement urbain et les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation,
- d'élaborer la convention d'équilibre territorial à annexer au contrat de ville,
- de donner un avis sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs.

La conférence intercommunale du logement est co-présidée par le président de la communauté d'agglomération ou son représentant et par le Préfet du Tarn ou son représentant.

Elle regroupe en trois collèges les représentants des instances destinées à y siéger :

- maires des communes membres,
- département du Tarn
- bailleurs sociaux présents sur le territoire
- organismes titulaires de droit de réservation de logements sociaux
- organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion
- associations locales de locataires siégeant à la commission nationale de concertation
- associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées
- associations de personnes en situation d'exclusion par le logement.

Le plan partenarial définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs.

Les communes membres et des représentants des bailleurs sociaux sont associés à l'élaboration du plan.

Je vous propose donc :

- d'approuver l'engagement des démarches de mise en place de la Conférence Intercommunale du logement, d'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs et de la convention d'équilibre territorial,
- de déléguer au président ou à son représentant l'organisation de la constitution de la Conférence intercommunale du Logement et de ses trois collèges,
- de déléguer au président ou à son représentant l'organisation des consultations et de l'association des partenaires pour l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs et de la convention d'équilibre territorial,
- d'autoriser monsieur le président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret n° 2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,

VU le décret n° 2015-523 du 12 mai 2015 relatif au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social et à l'information du demandeur,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération n°4-158/2013 portant engagement de la procédure de révision du Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois

VU la délibération n°4-118/2015 portant Approbation du contrat de ville

VU l'avis favorable du Bureau de la communauté d'agglomération réuni le 26 novembre 2015,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'engagement des démarches de mise en place de la Conférence intercommunale du logement, d'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs et de la convention d'équilibre territorial

MANDATE le président ou son représentant délégué pour l'organisation de la constitution de la Conférence intercommunale du logement et de ses trois collègues

MANDATE le président ou son représentant délégué pour l'organisation des consultations et l'association des partenaires pour l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs et de la convention d'équilibre territorial

AUTORISE monsieur le président ou son représentant délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2015,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE